



Syndicat  
de l'Enseignement  
de l'Ouest  
de Montréal

SEOM.QC.CA

# Syndicalement vôtre

## Le Mot de la présidence

Mélanie HUBERT

### Une histoire comme on en entend trop souvent

Comme moi, vous avez sûrement suivi les déboires de Kathya Dufault, enseignante en deuxième secondaire à la commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMÎ).

#### DANS CE NUMÉRO :

Message important aux membres <sup>2</sup>

Le féminisme que nous voulons: regard du Comité des femmes du SEOM sur la situation <sup>3</sup>

Assurances collectives taux en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 <sup>4</sup>

Son histoire ressemble à celles de dizaines de collègues. Une classe composée en grande partie d'élèves en difficulté, qui ont été promus d'un niveau à l'autre même s'ils n'avaient pas les acquis nécessaires, troubles de comportement, difficultés diverses... et l'insuffisance (voire l'inexistence) des services. Des notes à justifier auprès de la direction. Du matériel et du mobilier amassés ici et là, faute de budget. Des parents exigeants, pas toujours polis. L'impression d'être abandonnée à son sort.

Un jour cet automne, après une journée particulièrement difficile, le ras-le-bol est devenu impossible à contenir. Kathya Dufault a obtenu un congé sans traitement. À la fin du mois d'octobre, elle a osé se confier par une lettre ouverte dans La Presse et Patrick Lagacé a repris [l'histoire](#). Aucun prof n'a été surpris : ça ne tourne pas rond dans les écoles d'un des plus riches pays du monde...

Mais voilà, la CSSMÎ ne semble pas avoir aimé que son vernis soit égratigné sur la place publique. Kathya Dufault est maintenant [menacée de congédiement](#). On reproche notamment à l'enseignante d'avoir manqué de loyauté envers l'employeur, dénigré les élèves HDAA et brisé des règles de confidentialité.

#### CALENDRIER



#### Bureau fermé

Du 21 décembre à 12 h 30 au  
7 janvier 2019 à 8h30

#### Formation Précaire 101

10 janvier 2019 à 16 h 30

#### CD de janvier

16 janvier 2019 à 17 h

### Des collègues qui tombent au combat

Parallèlement à cela, on apprendait récemment que [le nombre de profs en congé de maladie ne cesse de croître](#) depuis 5 ans. Fait à noter, cette augmentation (estimée à 13 %) n'est pas proportionnelle à la croissance des effectifs enseignants pour la même période (autour de 4 %). En 2016-2017, 8 503 enseignantes et enseignants se sont absentes pour cause de maladie, dont la moitié pour des raisons d'ordre psychique, selon la Fédération des commissions scolaires du Québec. Selon les données divulguées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), cela aurait coûté aux contribuables un peu plus de 108 millions de dollars.

### À quand des milieux de travail sains ?

Le lien entre les deux nouvelles est évident. N'en déplaise aux dirigeantes et dirigeants des commissions scolaires, le travail nous rend malades. Tous les jours, nous devons composer avec des situations vides de sens. Nous débordons de créativité et de résilience pour pallier le manque de ressources et pour faire progresser les élèves, malgré tout. La bienveillance, nous en donnons souvent plus aux élèves que nous en recevons nous-mêmes.

Malheureusement, les lois nous invitent à nous taire. Le devoir de loyauté envers l'employeur freine les élans, endigue la révolte. Comme Syndicat, il est de notre responsabilité de vous mettre

en garde pour vous éviter les ennuis. Je sais que cette invitation à la retenue est difficile à accepter.

En réaction à la saga Dufault, le ministre Roberge s'est engagé à protéger notre droit de parole dans les prochaines conventions collectives. À ses dires, les ratés du système doivent être identifiés pour pouvoir être corrigés. Je suis d'accord et je me réjouis de cette perspective, mais soyons sérieux : **nous dénonçons les situations comme celles qu'a vécues madame Dufault depuis des années**. Négociation après négociation, nous avons cherché à améliorer l'école publique et nous sommes toutes et tous cruellement conscientes et conscients que la situation continue de se dégrader.

La FAE s'est dotée d'une plateforme pédagogique et a proposé la réécriture des programmes d'études. À la demande de la ministre Courchesne, vous avez écrit *Les pires histoires ignorées d'en haut* à la ronde de 2010. Pour protéger l'autonomie professionnelle, nous avons revendiqué des changements à la *Loi sur l'instruction publique*. Plusieurs syndicats affiliés et la FAE ont déposé des mémoires lors des consultations sur la réussite éducative menées par le ministre Proulx à l'automne 2016. Ce dernier a dû émettre des directives à l'intention des commissions scolaires après que nous ayons dénoncé les notes gonflées. L'an dernier, nous avons tenté une fois de plus d'améliorer nos conditions d'exercice et les conditions d'apprentissage des élèves. L'opération *Composition de la classe* devait nous permettre de dresser un portrait de la situation. Les patrons ont fait cesser la collecte de données et nous ont trainés devant les tribunaux, où l'affaire est toujours en audition un an plus tard.

Ma carrière en enseignement démontre que dénoncer et proposer des changements ne suffit pas. Ce que promet Monsieur Roberge relève quant à moi des vœux pieux. **Les problèmes sont connus. Nous avons toujours eu des solutions à proposer**. Mais les profs ne sont pas pris au sérieux, ni au niveau des commissions scolaires ni à celui du ministère.

Le vrai problème ? La volonté politique de faire les choses autrement. Il est nécessaire d'abandonner cette gestion axée sur les résultats qui met les chiffres au premier plan, au détriment des humains qui tiennent le réseau à bout de bras. L'image de la commission scolaire, son rayonnement, les apparences... C'est ce qui mène un employeur comme la CSSMÎ à congédier l'enseignante qui a osé prendre la parole sur la place publique. Surtout, ne pas se questionner sur les raisons qui ont mené la personne au bord du gouffre. La réalité est connue, mais on ne veut pas la dévoiler au grand jour. Un changement de mentalité s'impose, et l'exemple doit être donné d'en haut, au MÉES.

Monsieur Roberge, me protéger quand je sortirai sur la place publique ne me suffit pas. Au nom de tous les membres que je représente, je vous demande d'assurer des milieux de travail adéquats. Est-ce trop demander ? Est-il normal de devoir se battre, jour après jour, pour que l'école publique offre des services de qualité dans un environnement physique et psychologique sain ? L'heure n'est plus à dénoncer. Vous connaissez notre réalité, puisqu'elle fut la vôtre. Vous savez qu'il y a des Kathya Dufault dans toutes les commissions scolaires du Québec. N'attendez pas que toutes et tous sortent sur la place publique. Passez à l'action. Maintenant.

### Message important aux membres:

Le bureau du SEOM fermera à 12 h 30 vendredi le 21 décembre 2018.

Nous serons de retour à 8 h 30 le lundi 7 janvier 2019.

Au nom de toute l'équipe du bureau,  
passez de joyeuses fêtes et bon repos.



## **Le féminisme que nous voulons : regard du Comité des femmes du SEOM sur la situation**

*Mélanie BLANCHARD, Chantale PRONOVOST,  
Marjorie SIMARD et Nathalie TAILLON.  
Pour le Comité des femmes du SEOM*

En mars 2018, un [sondage](#) portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes a été réalisé auprès de 500 personnes répondantes de la FAE : enseignantes, enseignants et personnes retraitées (APRFAE). Les questions de ce sondage appartenaient à l'un des thèmes suivants :

- La société québécoise et l'égalité;
- Le mythe de l'égalité atteinte;
- L'égalité et le milieu de l'éducation;
- Féminisme et féministe.

Après la lecture des résultats du sondage, notre comité souhaite sensibiliser les membres du SEOM à certains enjeux.

### **Faits saillants**

Un membre sur quatre (26 %) affirme avoir été victime de commentaires ou remarques sexistes, racistes ou homophobes. Ils se disent principalement victimes de commentaires ou de remarques sexistes (65 %), racistes (37 %) et homophobes (5 %).

Près de 4 membres sur 10 (39 %) affirment avoir été témoin à l'école, au cours des 6 derniers mois, de commentaires ou de remarques racistes; le tiers (33 %) ont été témoin de commentaires ou de remarques sexistes et le quart (25 %) de commentaires ou de remarques homophobes. Notons que ces commentaires ou remarques proviennent principalement d'élèves ou de collègues. Probablement moins tolérants face à ce type de comportement, les répondants ayant moins de 40 ans sont plus nombreux, en proportion, à affirmer être témoin de tels commentaires ou remarques.

Si plus de 8 membres sur 10 affirment que le féminisme est encore pertinent aujourd'hui, ils sont seulement 6 sur 10 à s'identifier personnellement comme féministe. Ceux qui ne s'identifient pas comme tels expliquent leur réponse négative principalement par le fait que selon eux, l'égalité a été atteinte ou qu'ils refusent de créer une inégalité en donnant un statut particulier aux femmes ou simplement par le fait qu'ils ne s'identifient à aucune cause.

### **Quelles sont les priorités pour contrer les inégalités entre les femmes et les hommes?**

Deux enjeux ont été identifiés comme prioritaires par les membres :

- La lutte pour une meilleure reconnaissance des emplois occupés majoritairement par les femmes (52 %);
- La lutte pour l'adoption de politiques qui favorisent l'égalité entre les hommes et les femmes (29 %).

Le Comité des femmes du SEOM publiera prochainement d'autres articles concernant les résultats de ce sondage.

Féministes tant qu'il le faudra!

## FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT (FAE)

ASSURANCES COLLECTIVES  
CONDITIONS DE RENOUELEMENT EN VIGUEUR LE 1ER JANVIER 2019  
RÉSUMÉ DES TAUX PAR PÉRIODE DE 14 JOURS \*

GARANTIES D'ASSURANCE	TAUX AU 01/01/2018 **	TAUX DE RENOUELEMENT AU 01/01/2019 **				Variation
		Homme		Femme		
		Non fumeur	Fumeur	Non fumeuse	Fumeuse	
<b>Vie de base de l'adhérent - 1er 10 000 \$ obligatoire avec droit de retrait</b> (selon le montant d'assurance)						
i) 10 000 \$	0,31 \$		0,21 \$			-32,3%
ii) 25 000 \$	0,78 \$		0,53 \$			-32,3%
<b>Vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge - Facultative</b> (par famille)	0,53 \$		0,36 \$			-32,1%
<b>Vie additionnelle de la personne adhérente ou de la personne conjointe</b> (par 1 000 \$ d'assurance)						
- Moins de 30 ans		0,020 \$	0,034 \$	0,008 \$	0,017 \$	
- 30 à 34 ans		0,020 \$	0,034 \$	0,008 \$	0,017 \$	
- 35 à 39 ans		0,028 \$	0,039 \$	0,013 \$	0,017 \$	
- 40 à 44 ans		0,041 \$	0,064 \$	0,017 \$	0,026 \$	
- 45 à 49 ans		0,068 \$	0,106 \$	0,026 \$	0,043 \$	
- 50 à 54 ans		0,111 \$	0,167 \$	0,064 \$	0,095 \$	
- 55 à 59 ans		0,180 \$	0,274 \$	0,095 \$	0,146 \$	
- 60 à 64 ans		0,334 \$	0,437 \$	0,146 \$	0,223 \$	
- 65 à 69 ans		0,473 \$	0,618 \$	0,206 \$	0,316 \$	
- 70 à 74 ans		0,588 \$	0,770 \$	0,257 \$	0,392 \$	
- 75 ans et plus		1,268 \$	1,659 \$	0,553 \$	0,846 \$	
<b>Salaires de longue durée - Obligatoire</b> (en % du salaire annuel)	0,908%		0,865%			-4,7%
<b>Assurance maladie - Obligatoire</b>						
- <b>Maladie 1</b>						
- Individuelle	36,59 \$		34,57 \$			-5,5%
- Monoparentale	53,44 \$		50,49 \$			-5,5%
- Familiale	88,02 \$		83,16 \$			-5,5%
- <b>Maladie 2</b>						
- Individuelle	48,95 \$		46,25 \$			-5,5%
- Monoparentale	73,80 \$		69,73 \$			-5,5%
- Familiale	119,73 \$		113,12 \$			-5,5%
- <b>Maladie 3</b>						
- Individuelle	64,84 \$		61,26 \$			-5,5%
- Monoparentale	97,53 \$		92,15 \$			-5,5%
- Familiale	155,47 \$		146,88 \$			-5,5%
<b>Assurance soins dentaires - Facultatif par unité syndicale</b>						
- Individuelle	17,81 \$		17,81 \$			0,0%
- Monoparentale	27,08 \$		27,08 \$			0,0%
- Familiale	44,90 \$		44,90 \$			0,0%

## EXEMPLE DES COÛTS PAR PÉRIODE DE PAIE (26)

Statut : Actif < 63 ans  
Salaire : 82 585 \$  
Montant d'assurance vie : 25 000 \$  
Salaire de longue durée : Oui  
Assurance maladie :

PROTECTION	Maladie 1			Maladie 3		
	Régime au 01/01/2018 **	Renouvellement au 01/01/2019 **		Régime au 01/01/2018 **	Renouvellement au 01/01/2019 **	
	Coûts	Coûts	Variation	Coûts	Coûts	Variation
Individuelle	66,21 \$	62,58 \$	(3,63 \$)	94,46 \$	89,27 \$	(5,19 \$)
Monoparentale	83,06 \$	78,50 \$	(4,56 \$)	127,15 \$	120,16 \$	(6,99 \$)
Familiale	117,64 \$	111,17 \$	(6,47 \$)	185,09 \$	174,89 \$	(10,20 \$)
Exemptée	29,62 \$	28,01 \$	(1,61 \$)	29,62 \$	28,01 \$	(1,61 \$)

\* La taxe de vente provinciale (9% au Québec, 8% en Ontario) doit être ajoutée à ces primes. La prime payable par la personne adhérente correspond à la prime indiquée réduite, s'il y a lieu, de la contribution de l'employeur.

\*\* Il y a un congé de primes partiel applicable au régime d'assurance vie de l'adhérent, d'assurance vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge, d'assurance salaire de longue durée et au régime d'assurance maladie, et ce, pour toute l'année.

© Samson Groupe Conseil Inc.

Le journal **Syndicalement vôtre** est réalisé par le Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM). De format électronique, il est disponible à celles et ceux inscrits à notre infolettre et sur [le site du SEOM](#).

Conception graphique, mise en page et révision de textes : Jean-Philippe Viau, Nathalie Peterson et Chantal Harvey.